

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 9 avril 2010

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et déclare la séance ouverte.

1- Vote du compte administratif 2009 (3 budgets)

Le Maire cède la parole au doyen d'âge, M. LEPREVOTS Gérard qui prend la présidence, et présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif du budget principal et des deux budgets annexes de l'année 2009 :

☛ Budget principal :

Fonctionnement		Investissement	
Report 2008	+ 112 315,46 €	Report 2008	+ 22 094,00 €
Dépenses 2009 =	- 683 462,68 €	Dépenses 2009	- 267 791,81 €
Recettes 2009 =	+ 651 233,94 €	Recettes 2009	+ 243 641,12 €
Résultat 2009	+ 80 086,72 €	Résultat 2009	- 2 056,49 €

☛ Logements sociaux

Fonctionnement		Investissement	
Report 2008	+ 4 408,21 €	Report 2008	- 108 423,77 €
Dépenses 2009	- 26 714,67 €	Dépenses 2009	- 35 696,44 €
Recettes 2009	+ 163 787,49 €	Recettes 2009	+ 43 008,00 €
Résultat 2009	+ 137 073,03 €	Résultat 2009	- 101 112,21 €

☛ Zone Artisanale

Fonctionnement		Investissement	
Report 2008	- 1 155,40 €	Report 2008	+ 57 620,31€
Dépenses 2009	- 13 908,76 €	Dépenses 2009	- 28 788,29 €
Recettes 2009	+ 17 906,07 €	Recettes 2009	0 €
Résultat 2009	+ 2 841,91 €	Résultat 2009	+ 28 832,02 €

Après débat, les trois comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.
Le Maire reprend la présidence et remercie Monsieur LEPREVOTS.

2- Vote du compte de gestion 2009 (3 budgets)

Le Maire présente le compte de gestion des 3 budgets, de Madame la perceptrice, identique au compte administratif.

A l'unanimité, les trois comptes de gestion sont adoptés.

3- Vote du budget primitif 2010 (3 budgets)

Le Maire cède la parole à Monsieur DAVID Denis Maire adjoint qui présente les trois budgets au nom de la commission des finances :

☛ Budget principal

Fonctionnement	dépenses/recettes	587 517 €
Investissement	dépenses/recettes	573 446 €

☛ Budget annexe-logements sociaux

Fonctionnement	dépenses/recettes	75 793 €
Investissement	dépenses/recettes	200 463 €

☛ Budget annexe-zone artisanale

Fonctionnement	dépenses/recettes	12 362 €
Investissement	dépenses/recettes	28 832 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- approuve les trois budgets primitifs 2010,
- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales,

4- Enquête publique, épandage des boues ALIZAY

Une enquête publique se tiendra du 12 avril au 12 Mai 2010 concernant l'épandage des boues, provenant de la station d'épuration et de la chaudière biomasse de la papeterie Réal Alizay, sur des terres agricoles de notre commune. Le Commissaire enquêteur recevra les observations de nos administrés, à la Mairie de Goderville, commune la plus proche, le 14 avril, de 9 H à 12 H.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré, et considérant que l'épandage se situe sur des zones de ruissellement pouvant entraîner une pollution de la rivière, émet un avis défavorable à l'épandage de boues sur ces terrains, plus ou moins pentus.

5- Demande de subvention départementale pour des travaux de désamiantage et reconstruction, bâtiments communaux

Nous venons d'apprendre, officiellement, la création d'une classe supplémentaire. Aussi, dans l'urgence, en accord avec la Directeur de l'école, le Maire propose d'aménager le préau fermé, pour accueillir cette nouvelle classe. Les travaux consistent à, désamianter la toiture et la remplacer par du bac acier, revoir l'électricité, le chauffage électrique, renforcer l'isolation et créer 3 pièces qui seront cloisonnées par la pose d'une structure métallique et des plaques de placoplâtre. Une aide départementale peut être sollicitée et considérant l'urgence, l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la décision de l'aide.

Il vous est demandé d'en délibérer :

▪ ***Création d'une nouvelle classe,***

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré,

Vu la décision de l'inspection académique de Seine Maritime, d'attribuer un emploi supplémentaire à l'école primaire communale, dès la rentrée 2010,

L'article L 2122-22 du code des collectivités territoriales

Décide de créer une nouvelle classe opérationnelle pour la rentrée 2010.

Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant cette création.

▪ ***Aménagement d'une classe dans le préau,***

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide d'aménager une classe dans le préau,

Sollicite auprès du département, une subvention la plus élevée possible et l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la décision d'attribution d'une aide, considérant le délai très court pour réaliser les travaux,

Autorise le Maire à lancer les appels d'offres le plus dès que possible et à signer toutes pièces concernant ce projet.

▪ ***Travaux de désamiantage, de démolition et de reconstruction de bâtiments communaux :***

Les bâtiments communaux concernés sont : le garage de l'école primaire, le bâtiment communal des cantonniers sis rue de l'église, les garages communaux sis rue cauchoise, bâtiment de stockage route de gredolle.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Accepte le devis estimatif s'élevant à 69.513 € HT soit 83.017 € TTC,

Sollicite du Conseil général une subvention la plus élevée possible,

Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

6- Sécurité-signalisation du village RD 150/RD 68 et voies communales.

Suite à l'acquisition, des panneaux « Colleville » et à la mise en place de nouveaux feux, il est nécessaire d'acheter plusieurs panneaux supplémentaires pour avoir une signalisation cohérente ; RD 150 direction Valmont /Fécamp, côté droit « laisser passer », côté gauche « priorité à droite »

RD 68 une décision est à prendre pour la rue de l'église et la rue cauchoise.

Le devis s'élève à 3.571,26 € TTC inscrit au budget 2010.

Le Conseil donne son accord pour l'achat de panneaux supplémentaires afin de mettre en place une signalisation cohérente, notamment sur les RD 68/150 et charge le Maire de poursuivre l'étude de la sécurisation de la RD 150 avec Ingétec pour la mise en place de ralentisseurs.

7- Personnel communal:

- TAUVEL Georges, fin de contrat 09/04/2010

Demande de prorogation d'une année en CUI,

- LEMIEUX Eric, fin de contrat 30/04/2010

Demande de prorogation pour 18 mois,

- CRAQUELIN Léopold, fin de contrat 18/05/2010

Le maintien sous contrat aidé n'étant plus possible pour M. Craquelin Léopold, il est demandé de l'embaucher en CDD, à 17 H 50/semaine, pour une année renouvelable deux fois,

- LAFFILAY Gilles, fin de contrat 30/04/2010

Demande de prorogation de 6 mois.

Accord du Conseil pour les 3 prorogations de contrats (Tauvel, Lemieux et Laffilay), pour la création d'un emploi aidé CUI de 6 mois et pour l'embauche de M. Craquelin en CDD à 17H 50/semaine d'une année renouvelable deux fois.

8- Devenir des bâtiments communaux loués à ACE, M. Fondimare maçon et maison de la gare.

Le Maire présente l'estimation réalisée par Maître Lauriau notaire à Valmont, Maison de la gare 100-110000 €, TMC 55000 €, ACE 70000 € et demande au Conseil de délibérer sur la vente éventuelle de ces bâtiments.

Dans le même temps, il donne les évaluations des bâtiments dont la cession a été décidée, à savoir Bâtiment Chaudronnerie avec sanitaire (M Clément) 67000€, Mécanique (M Chicot) 63000 €, garages niveau inférieur (Me Renault) 35000 €.

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré,

Prend acte et donne son accord pour vendre tous ces bâtiments et en priorité les bâtiments non loués.

9- Convention de passage centre inter-paroissial.

Par décision du Conseil en date du 26 novembre 2004 le Conseil avait donné son accord pour créer un passage sur la parcelle cadastrée section A N° 256 louée à l'évêché du Havre par bail emphytéotique de 99 ans, afin de désenclaver le logement situé 36 route de Fécamp. A ce jour la convention n'a toujours pas été signée.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention notariée.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention de passage notariée.

10- Poursuite du projet résidence « l'orée du bois » :

Le Maire présente une esquisse du projet de lotissement à « l'orée du bois ».

Il demande au Conseil d'en délibérer et de l'autoriser à faire appel à un Maître d'œuvre pour constituer le dossier de lotir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, le plan présenté et autorise le Maire à faire appel à un Maître d'œuvre pour constituer le dossier de demande de lotir.

11- Poursuite du projet « golf »

Suite à plusieurs réunions au département et au Pays des hautes falaises, il a été convenu de déposer un nouveau dossier pour un golf grand public écologique complet de 9 trous, sachant qu'il sera réalisé en 2 phases (Phase 1 : Réalisation de toute l'infrastructure golfique + un parcours de 6 trous. Phase 2 : Réalisation d'un parcours additionnel de 3 trous). Le Maire présente le nouveau plan de financement dressé par le Maître d'œuvre M. Bureau et demande au Conseil de l'autoriser à déposer les demandes d'aide auprès des financeurs. Il vous demande d'en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à déposer un nouveau dossier pour un golf de 9 trous et à solliciter une aide auprès des financeurs, en incluant un éventuel achat de terrains appartenant à M. & Mme Vandewalle et au SIAEPA afin d'obtenir une aide du CNDS.

Le Maire est autorisé à signer toutes pièces concernant ce projet.

12- Appel d'offres pourtour de la gare et réhabilitation école primaire

Le Maire présente un plan d'aménagement du pourtour de la gare et demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres sachant que les travaux devront être terminés avant le 9 juillet prochain, date limite de versement de la subvention. Il demande également l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école primaire. Il rappelle que ces deux programmes sont inscrits au budget.

Le Conseil donne son accord.

13- Versement du solde participation classe de découverte (2 200 €)

Suite à la décision de participer à la classe de découverte pour un Montant de 4400 €, il vous est demandé d'autoriser le versement de la deuxième moitié soit 2200 €.

Le Conseil, autorise le Maire à verser la somme de 2.200 €, à la coopérative scolaire.

14- Questions à mettre à l'ordre du jour :

- Remboursement des dépenses d'eau et d'électricité par les artisans, à répartir (Eau : 1004,84 €, Electricité : 14345,32 €) et compteur EDF pour SCR 698,78 €.
- Redevance due par SCR pour recyclage de matériaux et stockage de terre soit 4000 tonnes recyclées pour un montant de 3000 € et 26000 tonnes de terre déposée pour un montant de 26000 €. Le Maire est chargé de recouvrer ces sommes en deux fois.

Le Conseil après avoir donné son accord pour ajouter ces deux questions à l'ordre du jour, charge le Maire de recouvrer dès que possible,

- les dépenses d'eau (1004,84 €) et d'électricité (14345,32 €) occasionnées par les artisans occupant les bâtiments communaux répartir,
- les redevances dues par SCR, pour les dépenses d'électricité (698,78 €), pour le recyclage de matériaux soit 4.000 tonnes pour un montant de 3.000 € et pour le dépôt de terre soit 26.000 M3 pour un montant de 26.000 € ; émission de 3 titres (2 titres en avril de 698,78 € et 19.000 € et un titre en juin de 10.000 €).

15- Questions diverses.

Présentation d'une nouvelle esquisse du projet de logements sociaux sur le terrain de tennis.

Le Conseil, prend connaissance des 3 esquisses présentées et charge le Maire de rencontrer le Président de SEMINOR pour parfaire ce dossier et proposer un financement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 H 50